

L'Afrique centrale face aux défis de la coopération verte : les dessous des relations entre acteurs

Mepongo Fouda Pierre Francis

Université de Bertoua, Cameroun.

fmepongopierre@gmail.com +237 677799704

Résumé

L'exploitation illicite transfrontalière de la faune et de la flore dans la zone CEMAC en Afrique centrale pose le problème de la conservation coopérative internationale. Le constat est entre autres à mettre en rapport avec les nouvelles politiques environnementales mondiale, qui exigent l'intervention de plusieurs acteurs du domaine de la conservation : l'environnement naturel étant devenu un bien mondial. Face à l'ampleur de l'exploitation frauduleuse des ressources naturelles, notamment la faune sauvage ou à sa nature transnationale, aucun Etat ne peut à lui seul, répondre aux besoins de la protection et de la conservation de ses ressources naturelles. La mise en place d'une gestion mondiale, avec des institutions internationales solides et capables de gérer de pareils grands défis collectifs, nécessite de plus en plus l'affirmation d'une diplomatie multilatérale. Cette réflexion postule que l'exploitation illicite transfrontalière des ressources naturelles et les nouvelles politiques mondiales de conservation de l'environnement naturel ont suscité la « coopération verte » dans la zone CEMAC en Afrique centrale. Cette étude s'appuie sur les méthodes géopolitique, géostratégique, historique et sociologique, adossée au transactionalisme de Joseph S. Nye et Robert O. Keohane, et à la lumière des sources écrites et orales qui permettent d'analyser les dessous des relations entre acteurs dans le système de coopération internationale en matière de gestion des complexes d'aires protégées transfrontaliers dans la CEMAC.

Mots clés : Coopération verte, acteurs, CEMAC, Afrique centrale.

Abstract

The illegal transboundary exploitation of wildlife and flora in the CEMAC zone of Central Africa raises the issue of international cooperative conservation. This situation is linked, among other things, to new global environmental policies, which require the intervention of multiple actors in the field of conservation, as the natural environment has become a global asset. Given the scale of the fraudulent exploitation of natural resources, particularly wildlife, and its transnational nature, no single state can meet the needs of protecting and conserving its natural resources alone. The establishment of global management, with robust international institutions capable of addressing such major collective challenges, increasingly necessitates the strengthening of multilateral diplomacy. This analysis posits that the illegal

transboundary exploitation of natural resources and new global policies for the conservation of the natural environment have spurred "green cooperation" in the CEMAC zone of Central Africa. This study draws on geopolitical, geostrategic, historical, and sociological methods, grounded in the transactionalism of Joseph S. Nye and Robert O. Keohane, and informed by written and oral sources that allow for an analysis of the underlying relationships between actors within the international cooperation system for the management of transboundary protected area complexes in the CEMAC region.

Keywords: Green cooperation, actors, CEMAC, Central Africa.

Introduction

L'Afrique centrale abrite une richesse écologique exceptionnelle, comparable à celle de l'Amazonie. Elle est de ce fait, l'un des « joyaux écologiques », l'un des « coffres forts de la biodiversité », l'un des « écrins d'une biodiversité inestimable », l'un des « paradis de la nature » que connaît le monde. Telles sont quelques-unes des formules fortes qui qualifient la nature en Afrique centrale et que reprennent certains naturalistes comme Sophie Goedefroit¹. Cela nous renvoie aux impressions des premiers explorateurs découvrant l'Afrique centrale à travers les témoignages comme celui de Chevalier qui déclare que "l'Afrique noire, le seul pays tropical où j'avais vécu (avant 1913) est une terre primitive où la nature et l'homme n'ont pour ainsi dire pas évolué²". La suite de ces témoignages, l'histoire nous l'enseigne, fut l'exploitation abusive des ressources naturelles de cette partie de l'Afrique.

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) signée au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992 par plus de 150 États a eu pour conséquence, le changement de paradigme pour la conservation de l'environnement naturel. Plusieurs initiatives de construction d'une gestion internationale des ressources naturelles qui

¹ S. Goedefroit, « Stratégies patrimoniales au paradis de la nature », In Cormier-Salem M.-C., Juhé-Beaulaton D., Roussel B. (éd.): *Patrimonialiser la nature tropicale*, Paris, IRD Éditions, Coll. Colloques et séminaires, 2002, 467 p.

² A. Chevalier, « l'étude scientifique des bois des colonies françaises », in *le monde colonial illustré*, n°61, septembre 1928, p.1.

s'imposent au monde trouvent leurs origines à l'issue de cette conférence.

C'est dans ce contexte que, l'Afrique centrale et la zone CEMAC victimes de la criminalité faunique et floristique transfrontalière organisée, sont apparues comme des lieux paradigmatiques de la construction des politiques environnementales internationales. La matérialisation de ces politiques à travers la création des complexes d'aires protégées transfrontalières entre les États du Cameroun-Congo-Gabon-RCA, nous a poussés à questionner et analyser le jeu des acteurs, dans l'organisation institutionnelle et internationale de ces complexes dans la zone CEMAC. En d'autres termes, nous tentons de montrer et analyser, la « coopération verte » dans la zone CEMAC de l'Afrique centrale. Pour contribuer à cette dynamique de gestion transnationale des espaces protégés frontaliers, nous proposons dans cette réflexion de faire une analyse des dessous des relations entre acteurs sur une « administration de la nature et des hommes » caractérisée par l'internationalisation des modes de gestion, et non sur la valorisation des richesses naturelles, dans le cadre de politiques publiques nationales. Il s'agit aussi de suivre la construction et le mode d'intégration des politiques internationales de l'environnement naturel en mobilisant un regard géopolitique et géostratégique. La réflexion s'inscrit donc dans une démarche de distanciation par rapport aux questions relatives à l'environnement dans son seul sens biophysique. Il ne s'agit pas directement de cet environnement même si celui-ci est toujours à l'arrière-plan, mais de la présentation et de l'analyse de l'internationalisation de la gestion des espaces protégés frontaliers en Afrique centrale. Ainsi, après une contextualisation de la genèse des espaces protégés (I), nous présentons l'internationalisation de la gestion des espaces protégés frontaliers dans la zone CEMAC (II), et enfin, nous montrons et analysons les dessous des relations entre acteurs, à la lumière des sources orales et écrites, adossé au transactionnalisme de Joseph Nye et Robert Keohane qui nous a permis de mettre en avant le rôle des acteurs non étatiques dans les relations internationales.

I. La genèse des espaces protégés en Afrique centrale

Jusqu'en 1880, l'Afrique était un continent dont son territoire³ était gouverné par ses propres fils : rois, reines, chefs de clans et/ou de lignages, dans des empires, des royaumes, des communautés et des unités d'importance et de nature variées. Cette société que nul ne peut douter de son organisation, avait selon ses tributs, ses clans et ses ethnies une politique de gestion des ressources naturelles, basée sur les interdits, les coutumes et les rites. Les sites sacrés constituaient alors les espaces protégés. Après plusieurs années, l'Afrique assista à un bouleversement extraordinaire de sa relation avec l'environnement naturel, pour ne pas dire radical, de sa situation d'antan. Une nouvelle organisation du territoire et une nouvelle politique de gestion des ressources naturelles naquirent. De toute évidence, l'Afrique centrale fit face, entre 1880 et 1960, à une exploitation abusive de ses ressources naturelles par les puissances colonisatrices.

1. L'exploitation coloniale des ressources naturelles et ses conséquences sur la faune

L'une des conséquences du travail des corps expéditionnaires en Afrique centrale fut l'exploitation abusive des ressources naturelles, notamment la faune. A travers les écrits, les images et les avoirs rassemblés en AEF⁴, les explorateurs avaient créés un déferlement du peuple européen vers l'Afrique en général, et surtout en Afrique centrale⁵. Ce déferlement fut aussi remarquable au point où, à la fin du XIX^{ème} siècle, les territoires d'Afrique centrale les plus reculés et encore inexplorés par les Européens furent pratiquement tous reconnus⁶.

³ La colonisation territoriale de l'Afrique commence sous Louis-Philippe (1830-1848) par la conquête de l'Algérie. Sous le second empire, le projet et l'idéologie coloniale se firent jour. Source : AGIR, «La France coloniale d'hier et d'aujourd'hui», Octobre 2006, p.7. En [ligne] www.survie-france.org. Consulté le 16 septembre 2023.

⁴ AEF (Afrique Equatoriale Française)

⁵ AGIR, « La France coloniale d'hier et d'aujourd'hui », Octobre 2006, p.7. En [ligne] www.survie-france.org. Consulté le 16 septembre 2023.

⁶ Ibid.

Après la phase d'exploration, d'appréhension et de prise de possession par les Européens au XIX^{ème} siècle, il y eut la phase de colonisation, qui se traduit par une domination et une rupture des échelles de temps et d'espace. Cette phase de colonisation s'était nourrie des écrits des premiers explorateurs ; à l'exemple d'Auguste Chevalier en 1920 qui a écrit ce qui suit :

L'Afrique noire, le seul pays tropical où j'avais vécu (avant 1913) est une terre primitive où la nature et l'homme n'ont pour ainsi dire pas évolué. L'administrateur et le colon doivent lutter sans cesse contre tous les éléments. Tout est encore à organiser, à créer. C'est un pays de grand avenir sans doute, mais presque nulle part, il ne porte l'empreinte du travail méthodique⁷.

Ainsi, dès le début du XX^e siècle, l'opinion française et européenne est largement acquise au mouvement colonial. Partout en Occident, les récits des premiers explorateurs servirent de repères et de préparations à tous ceux qui venaient en Afrique.

La conséquence de la présence occidentale fut, non seulement l'annexion des territoires, mais aussi l'exploitation sauvage et abusive des ressources naturelles, avec un accent particulier sur la faune. Cette exploitation abusive a conduit à la destruction des ressources naturelles en Afrique, et a été à l'origine de la création des espaces protégés dans un nouvel ordre économique international.

⁷ A. Chevalier, « l'étude scientifique des bois des colonies françaises », in *le monde colonial illustré*, n°61, septembre 1928, p.1.

Illustration 1 : Les pointes d'ivoire des corps expéditionnaires au Nord du Moyen-Congo



Source : J.J. Renaud, 1993, cité par Roulet, “Chasseur blanc, cœur noir ?”, 2004, p.68.

2. L'ordre économique international

L'ordre économique international est la politique qui a consisté à prendre comme socle économique, les ressources naturelles⁸. Les défenseurs⁹ de cette politique à la vie dure, avait après la deuxième guerre mondiale multipliés des déclarations en faveur d'un « nouvel ordre » qui repartirait plus équitablement les richesses de ce monde. Pendant qu'on attendait la mise en exécution des déclarations, l'Europe a accru le pillage de l'Afrique qui n'a jamais cessé, depuis l'esclavage, la colonisation et le néocolonialisme.

En Occident en général, la maîtrise et le contrôle de l'ordre économique dépendaient fortement des matières premières et de la

⁸ H. Guillaume, *Du miel au café, de l'ivoire à l'acajou, La colonisation de l'inter fleuve Sangha-Oubangui et l'évolution des rapports entre chasseurs-collecteurs Pygmées Aka et agriculteurs (Centrafrique, Congo), 1880-1980*, IRD / Peeters, Sela, 2002, p.112.

⁹ R. Dumont, *L'Afrique étranglée*, Edition du Seuil, 1982, p.24.

commercialisation de celles-ci. Une réalité qui depuis la nuit des temps avait été la cause de la colonisation de l'Afrique.

Ce nouvel ordre mondial a permis à la France dans la sous-région Afrique centrale, de s'appropriier et d'exploiter davantage les ressources naturelles au profit de ses industries et de son économie. Ce qui d'un coup, a fait revenir les autres Européens sur le sol africain après les indépendances. Ledit retour était marqué par un changement de méthodes et de discours. La mise en valeur des terres africaines était le leitmotiv, mais avec le slogan de « gestion durable ».

Au XVIII^{ème} siècle, l'Angleterre donne l'exemple avec la révolution du trèfle et du navet¹⁰. La conséquence de cette révolution fut, la révolution dite industrielle (liée au développement du capitalisme), qui a changé la face du monde : mais pas toujours pour le meilleur de l'Afrique. R. Dumont dit de cette révolution industrielle, qu'elle a accélérée le gaspillage et la destruction des richesses naturelles¹¹.

D'une manière générale, le monde occidental change. La surexploitation des ressources naturelles a fini par conduire le monde occidental à sa perte en faisant naturellement réfléchir tout le monde entier, en occurrence ; les riches, le Club de Rome, les écologistes, les spécialistes de l'environnement etc. En outre, après l'épuisement des réserves non renouvelables des pays riches, les Occidentaux retournent une fois de plus vers l'Afrique avec de nouveaux slogans tels que : le développement durable, le réchauffement climatique, la pollution insoutenable, les gaz à effets de serre etc. La confirmation de ce retour est marquée par la conférence internationale sur l'environnement naturel de 1972 à Stockholm.

II. L'avènement de l'internationalisation des espaces protégés en Afrique centrale

A partir des années 1990, émerge en Afrique centrale, un nouveau discours basé sur un processus à la fois politique, idéologique et scientifique appelé « écologisation ». Il avait pour ambition de faire de la conservation de l'environnement naturel un principe légitime du

¹⁰ Ibid. p.33.

¹¹ Ibid.

« bien mondial » et un référentiel d'action collective de gestion publique. Ce discours s'est traduit par le changement des paradigmes de conservation de l'environnement naturel et de développement, et a laissé un impact sur le comportement et les pratiques des différents acteurs du domaine de la biodiversité.

1. Le nouveau discours de la conservation de l'environnement naturel en Afrique centrale

Depuis la conférence de 1992 à RIO, tous les projets de développement ont pour condition majeur de réalisation, la prise en compte de l'environnement naturel et l'implication des différents acteurs : étatique et non étatique. Par ailleurs, les controverses liées aux multiples initiatives conduites dans ce cadre (milieux à protéger, participation des populations locales, modèles de gestion, marchés à mettre en place, indicateurs à définir, modes de financement à instaurer...) montrent les limites des politiques nationales de conservation. En effet, aucun Etat n'est en mesure de juguler l'exploitation illicite et transnationale des ressources naturelles. En plus, le coût de la restauration des services de la conservation reste exorbitant pour les Etats pauvres et très endettés comme c'est le cas en Afrique centrale. C'est d'ailleurs dans ce sens que Rio + 20 de juin 2012, a été pensé pour la promotion d'une « économie verte ».

La COP d'octobre 2010 à Nagoya au Japon, a été convoqué pour régler les soucis de la conservation de la biodiversité suite à l'échec de dix-huit années de négociations. A l'issue de cette concertation, il a été demandé aux Etats et à la communauté internationale de favoriser l'expansion des espaces protégés pour arriver à une moyenne de 17 % contre 13,5 en 2010 (en faisant passer les aires maritimes de 1 % à 10 %¹²).

En Afrique centrale, les résolutions de Nagoya amènent les Etats et les gouvernements à signer davantage des conventions, accords et traités internationaux de la protection de l'environnement naturel.

¹² Source : Les perspectives mondiales de la biodiversité (GB03) publiées par le PNUE de 2010.

Après deux décennies de récits sur le développement durable, émerge un nouveau récit, celui du financement durable qui reconceptualise l'action environnementale en l'adossant aux mécanismes internationaux. Ainsi, de nombreuses dispositions du droit international et des initiatives des ONG et organismes internationaux de la protection de la nature, approuvés par les Etats de la CEMAC, au-delà de la recommandation de la création des aires protégées nationales, mentionnaient aussi tout l'intérêt qu'il y a, à créer les complexes d'espaces protégés transfrontaliers, à partir des regroupements à caractère écologique. C'est ainsi que plusieurs espaces protégés furent rénovés, réorganisés administrativement, les gardes forestiers remoulés dans la formation militaire etc. De même, plusieurs accords furent signés pour la création des complexes d'espaces protégés entre les Etats de la CEMAC en Afrique centrale.

2. Les crises politiques et les désastres des ressources naturelles

Les zones frontalières des Etats de la CEMAC ont la particularité d'abriter des peuples transfrontaliers que la colonisation a pris le soin de diviser. Ces zones sont aussi en proie à une insécurité transfrontalière du fait des crises socio-politiques. La dynamique transfrontalière économique, les mouvements de bandes criminelles traversant, eux aussi, plus ou moins librement les territoires nationaux présentent une menace pour les ressources naturelles.

Les anciens combattants du Tchad, de la République centrafricaine et du Congo ; soldats et miliciens confondus, qui n'arrivent pas à trouver une place civile à l'intérieure de la société des Etats, se convertissent en braconniers transfrontaliers ou en contrebandiers armés. La proximité du territoire tchadien ainsi que le soutien apporté par le gouvernement Déby au putschiste Bozizé en 2003 sous forme de transfert d'armes et de soldats¹³, explique la présence importante des militaires tchadiens dont les activités ne se trouvent pas en conformité avec les lois et les intérêts nationaux et qui amplifient le phénomène de brigandage, de celui des coupeurs de routes et du braconnage transfrontalier dans la région.

¹³ Saïbou Issa, « Embuscade sur les routes des abords sud du lac Tchad », Politique Africaine autour du lac Tchad : Intégration et désintégration, juin 2004, n°94, p.100.

Le caractère régional de ces activités et de ces mouvements se révèle en premier lieu par le fait que, ces acteurs ne semblent pas plus ancrés dans un contexte national précis, mais traversent les frontières plus ou moins librement, suivant les développements économiques ou encore en fonction des politiques mises sporadiquement en place par les gouvernements du Cameroun, de la République centrafricaine et du Congo en matière de contrôle frontalier et de lutte contre la criminalité. Faisant donc preuve d'une forte mobilité transnationale, les criminels de la faune ou les brigands se présentent ainsi plus comme des acteurs régionaux que des acteurs insérés dans un cadre national évident.

Dans la même veine, la coopération entre acteurs issus de différents pays est un phénomène assez fréquent. Ainsi, certains groupes font preuve d'une hétérogénéité ethnique ou nationale interne considérable. Karine Bennafla écrit à ce sujet que :

Généralement en Afrique centrale, la plupart de ces bandes sont formées par des éléments de l'armée tchadienne en déroute (soldats déflatés, militaires impayés), qui sévissent avec la complicité de ressortissants locaux (camerounais, centrafricains, nigériens). Ceux-ci leur servent de guides et d'indicateurs, et sont souvent recrutés parmi les chômeurs et les jeunes désœuvrés¹⁴.

A ceci s'ajoute le comportement des milices congolais qui vendent à vil prix les armes légères et même de guerre dans les localités de Libongo, Kika, Moloundou au Cameroun. Avec ces armes, des bandes armées organisées déciment les espèces fauniques dont la plus prisée est l'éléphant.

En se manifestant parfois sous forme d'activités de contrebande ou de trafic illégal de marchandises telles que la drogue, les armes et les ressources naturelles, ces mouvements criminels transnationaux font certes preuve d'aspects proches de ceux liés au

¹⁴ Karine Bennafla, « Commerce transfrontalier, Etat et territoire en Afrique Centrale », Journées d'études, *Les processus de privatisation en Afrique*, CEAN, CNRS/IEP, Bordeaux, 1998, p.170.

simple commerce transfrontalier en biens vivriers ou manufacturiers, ce qui mène parfois à une confusion de ces deux phénomènes. Déjà l'objectif poursuivi par ces acteurs est dans beaucoup de cas, la recherche de l'amélioration des conditions de vie que le recours à l'Etat et au secteur public ne permet plus. A ceci s'ajoutait le fait que les lieux d'échanges de biens de consommation et de marchandises illicites soient les mêmes marchés. Karine Bennafla propose pour cette raison dans son analyse des marchés frontaliers, une différenciation entre le commerce dit apparent et le commerce souterrain, pour mieux séparer ces deux formes de commerce qui avaient souvent lieu simultanément. Alors que le commerce apparent concerne la vente et l'achat de produits vivriers, manufacturiers et de consommation courante, le commerce souterrain lui regroupait des opérations commerciales autour du trafic de la drogue, l'or, d'armes et des trophées d'animaux sauvages¹⁵. Dans cet engrenage, les activités transnationales criminelles se révèlent dynamiques et flexibles. Ainsi, les points de passage de frontières et les trajectoires empruntés changent plus ou moins rapidement en fonction des contrôles étatiques, des ressources disponibles et de la qualité des infrastructures et des routes. En un mot, ils vont et viennent, au gré du mouvement des ressources qu'ils convoitent, gérant la frontière comme un pont entre le lieu de crime et le lieu de la jouissance du butin¹⁶. C'est ainsi que des mouvements criminels transfrontaliers, et avec ceux-ci, un «banditisme rural professionnel trans-ethnique¹⁷ » émergent et se développent en fonction des conditions et des circonstances de vie dans les différents Etats.

La menace globale et organisée des crimes fauniques transfrontaliers inaugure une nouvelle approche de gouvernance et de gestion des espaces protégés frontaliers sous le prisme des complexes d'Aires Protégées Transfrontalières de la Tri National de la Sangha (TNS) et du Tri national Dja-Ozala-Minkebe (TRIDOM) respectivement entre les Etats du Cameroun-RCA-Congo et du Cameroun-Congo-Gabon.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Saïbou Issa, « Embuscade sur les routes des abords sud du lac Tchad », in *Politique Africaine autour du lac Tchad : Intégration et désintégration*, juin 2004, n°94, p.102.

¹⁷ Ibid. p.88.

Créée en mars 1999 à la suite du sommet de la CEEAC à Yaoundé, la TNS avait presque les mêmes objectifs que le TRIDOM qui vit le jour cinq ans (2005) après la TNS. Leurs principaux objectifs furent : La protection et la gestion durable de la biodiversité dans le bassin congolais, l'élimination des barrières au libre déplacement des écogardes au travers des frontières internationales, l'amélioration de l'accès au tourisme et l'établissement des groupes de travail transfrontalier tout en soutenant la coopération à long terme pour la conservation de la biodiversité¹⁸. L'un des buts et pas le moindre, fut la lutte contre la criminalité faunique dans le but de conserver, préserver, gérer et exploiter de manière harmonieuse et durable les ressources fauniques.

Sur le devant de la scène internationale, le Cameroun et ses voisins Congolais, Centrafricains et Gabonais sont devenus de véritables cas d'école de la « coopération verte » dans la CEMAC et des acteurs sérieux du processus de conservation de la nature, aux enjeux économiques désormais mondialisés.

III. La gestion internationale des espaces protégées : les dessous des relations entre acteurs

Les normes transnationales de la gestion des complexes d'espaces protégés entre les Etats ont suscité l'émergence de nouvelles formes de gestion. Ces nouvelles formes de gestion ont généré des orientations complexes, comme l'expansion des espaces de conservation dans un contexte politique d'implication des communautés locales et des ONG internationaux dans la gestion des ressources naturelles. Mais la grande interrogation est de savoir lequel des groupes sociaux bénéficient réellement de la requalification territoriale et des retombées de la « coopération verte » transnationale des espaces protégés?

¹⁸ L.E.O. Braak *et al*, *Security Considerations in the Planning and Management of Transboundary Conservation Areas*, IUCN, Gland, 2006, p.15.

1. Les acteurs de la protection de la nature et la triptyque normes/acteurs/territoires.

Dans un système de coopération internationale de gestion des espaces protégés, les auteurs sont confrontés au vécu des peuples autochtones. En effet, les Etats de la TNS et du TRIDOM s'inscrivent dans une histoire de l'environnement naturel faite de ruptures, bifurcations, linéarités où domine le récit d'une destruction des ressources naturelles. Avec le nouveau système de protection et de conservation, cette histoire de la nature s'écrit dans des périodes et des temporalités cadrées au sein de l'arène multilatérale et déclinées en agendas. Désormais, l'environnement naturel, condition du développement, doit être bien géré pour assurer la durabilité de ses ressources.

La notion de normes dans ce contexte, est adossée à la conservation de la biodiversité. Ainsi, la biodiversité en elle-même est ce qui mobilise, proclame et met en place les règles et normes. Garante de la poursuite de l'évolution biologique pour les scientifiques, patrimoine naturel dont l'homme a l'entière responsabilité pour certains, source de richesses économiques pour d'autres, la biodiversité s'est imposée dans la rhétorique collective et est devenue une norme, un critère d'évolution positive des systèmes écologiques. Son référentiel de pensée se constitue à l'échelle planétaire, conçu en grande partie au sein des organismes et programmes comme le PNUE, le WWF, l'UICN... et à travers les conventions et conférences internationales. Cependant, la difficulté de constituer un monde commun sur ces bases est un problème à l'échelle locale. Comment la construction d'un ordre politique global de gestion du vivant s'accorde-t-elle à des dynamiques locales dans le sens d'une « écologisation » des pratiques?

On constate dans de nombreux pays au monde, l'apparition d'un paysage institutionnel instable avec la tentative via les ONG de définir des règles d'accès aux ressources naturelles et aux terres. Suivant les lieux et les dispositifs, s'installe une remise en cause des relations de pouvoir « traditionnel » associée à l'affaiblissement de la légitimité de certains acteurs politiques et cela au sein des

administrations, dans les relations entre gouvernés et gouvernants ou encore au sein même des populations locales.

Dans cette veine, la notion d'acteurs, renvoie au constat de la fin du monopole local de l'action publique nationale. Tel est le cas pour certaines populations locales, métamorphosées en acteurs potentiels du développement durable par les savoirs qu'elles véhiculent sur la nature, mais aussi et surtout, par leur proximité quotidienne avec les ONG de la protection et de la conservation de l'environnement naturel. Ainsi, la construction des complexes d'espaces protégés à la gestion transnationale entre les Etats de la TNS et du TRIDOM repose plus sur le pari de l'intégration des populations locales au processus politique que sur la certitude du caractère conservatoire de leurs pratiques. Au-delà des discours et des professions de foi, il est important de pouvoir identifier ces acteurs, de mesurer leur hétérogénéité et ce qu'elle suscite.

Plusieurs niveaux de réalité sociale sont en effet en jeu. Portées tantôt par l'Etat qui joue le rôle de facilitateur, tantôt par des médiateurs à cheval entre plusieurs univers de sens. Le cas des dynamiques participatives est particulièrement important à saisir. Que se joue-t-il dans ces interactions et ces mises en confrontation. L'usage aujourd'hui galvaudé de la notion de « gérance » renvoie à la complexification de la façon de gérer en même temps qu'il exprime un questionnement sur le rôle de l'Etat, sur le déplacement de la frontière entre action publique et action privée par la multiplication de normes privées (référentiels, accords volontaires, labels, etc.) ou d'actions collectives se déroulant en dehors du cadre de l'action publique traditionnelle.

La dernière notion, celle de territoires, est devenue depuis les années 1990 un concept étroitement lié à la gouvernance de la biodiversité. En effet, l'évolution des modalités d'intervention de l'Etat s'accompagne de l'émergence de nouveaux espaces politiques et l'apparition de dispositifs politiques qui ne s'inscrivent plus dans la limite des Etats-nations. Dans le cadre de notre étude, le territoire est synonyme d'instrument du développement durable. Les politiques environnementales mettent en place des dispositifs territorialisés qui entraînent des recompositions et des reconfigurations. Elles convoquent le territoire comme nouvelle entité de gestion qui intervient en tant qu'opérateur, vecteur ou encore opportunité de

changement. Le territoire est aussi un espace de mise en réseaux de lieux, autrement dit un territoire réticulaire, illustré par le Système des complexes d'espaces protégés dans la CEMAC. Ainsi, la gestion commune de ces espaces, est une manière de retisser des liens entre éléments isolés, de créer de la « connectivité » entre les acteurs. Ainsi, le jeu entre les acteurs de la gestion transfrontalière des complexes d'espaces protégés est double.

Le premier se penche sur la compréhension des relations des humains à la nature et des humains entre eux en mobilisant la notion de gouvernementalité proposée par M. Foucault¹⁹, pour rendre compte de l'intériorisation des obligations ou des valeurs par les individus eu égard à la norme environnementale et d'une capacité à gérer. Cette démarche est aussi présente dans la notion d'« environnementalité » « *environmentality* » proposée par A. Agrawal²⁰ et que l'on pourrait traduire ici en termes de gouvernementalité environnementale. Celle-ci ne repose pas uniquement sur des institutions formelles, mais s'exerce aussi de manière diffuse dans des réseaux d'interdépendance complexe.

Le second s'attarde sur la gouvernementalité en réintroduisant le politique là où la gouvernance efface le pouvoir et la profondeur historique en laissant supposer que tout est négociable ou équitable.

C'est le lieu de reconnaître que les oppositions entre une paysannerie qui façonne le territoire et les complexes d'espaces protégés sont loin d'être apaisées. Il est difficile de croire à une entente qui serait efficace en termes de redistribution des richesses et de conservation de la nature, tant la réalité est éloignée de ce type de « croyances ». En outre, l'image des causes de l'exploitation abusive de la biodiversité que renvoie la communauté internationale en fait une figure d'autant plus emblématique de la conservation que cette biodiversité est présentée en danger face aux agissements des sociétés paysannes, principales utilisatrices des ressources naturelles. Les difficultés de compréhension et de dialogue entre les tenants du conservationnisme et le monde paysan relèveraient de ces représentations du monde contrastées bien qu'inscrites dans les mêmes dualismes (forêt/agriculture et conservation/ruralité).

¹⁹ M. Foucault, *Naissance de la biopolitique*, Éd. F. Ewald et A. Fontana, Hautes Études, 2004 b, p.7.

²⁰ A. Agrawal, *Environmentality: Technologies of Government and the Making of Subjects*, Duke University Press, Durham, 2005, p.5.

L'histoire de l'occupation humaine des territoires en Afrique (acquisition des terres) n'est évidemment pas étrangère au fait que les populations rurales soient aujourd'hui victimes d'une vision très restrictive de l'environnement naturel. En assimilant forêt et environnement, les acteurs occidentaux font de l'enclosure de la forêt le principal outil des politiques environnementales mettant ainsi un terme au processus d'occupation pionnière, élément constitutif des dynamiques agraires locales. Les acteurs africains (populations) considèrent la forêt comme une réserve foncière et de ressources et intègrent cet espace à leurs pratiques socioculturelles.

Confrontées à leur propre histoire, les populations rurales de la TNS et du TRIDOM n'ont pas été en mesure de faire valoir leurs pratiques socioculturelles sur la recomposition transnationale des espaces protégés frontaliers et/ou de participer à l'élaboration d'une pensée socio-environnementale qui fasse sens pour eux. Ainsi, les dessous des relations entre les acteurs de la protection et de la conservation de l'environnement naturel dans la zone CEMAC sont faits de domination occidentale et des pratiques de résistance locale face à des processus de gestion internationale. Comment dépasser ces oppositions entre représentations, nécessité de la subsistance et conservation ?

2. La Spirale descendante et les stratégies de survie des acteurs

Plusieurs de nos informateurs²¹ préconisent le renforcement de l'expertise nationale en réduisant la bureaucratie et ses goulets d'étranglement administratif, en s'appuyant plus sur les ONG locales et moins sur les Organisations Non Gouvernementales Internationales. Cette perspective semble réaliste. Car, toute ONG doit faire face à la réalité de reconnaître la culture de chaque localité et le rôle de l'Etat comme complémentaire. Cela implique que les ONG internationaux de la protection et de la conservation de l'environnement naturel s'occupent spécialement des domaines techniques dont l'expertise échappe encore aux acteurs locaux. Que les Etats, quant à eux, s'occupent de la lutte contre la pauvreté en milieu rural, en construisant des routes, des ponts, des chemins de fer, des systèmes de

²¹ Aimé Mathurin Moaza, Thomas Mpouob, Wilfried Pissokel Aliakol, Stéphane Mindjas.

télécommunications, des écoles, des hôpitaux et des problèmes d'assainissement, de la facilitation des exportations agricoles des campagnes vers les villes et du rétablissement de la loi et de l'ordre. Que les populations locales s'adaptent et prennent en compte les réalités mondiales du climat et de la gestion de la nature. Car, l'orientation anhistorique et apolitique des ONG néo-classiques suscite un certain scepticisme des populations locales. Elle est anhistorique dans la mesure où elle refuse de prendre en considération le rôle central joué par les acteurs locaux de la conservation.

En observant le fonctionnement des sociétés africaines qui ont à cœur le respect du Chef, il n'y a aucun souci à se soumettre à la loi. Le problème est plutôt lié au fait que les exigences politiques et les errements du pouvoir personnel bouleversent la rationalité sociale. Ainsi, ce n'est pas l'encadrement des ONG internationaux ou la présence et la taille du secteur public, ou même l'étendue de leur intervention qui fait problème, mais la logique qui oriente les décisions des acteurs internationaux, des hommes politiques et des administrateurs nationaux qui piétinent les réalités locales. C'est pourquoi, les dessous des relations entre les acteurs sont nuageux et engluées dans des systèmes néo-patrimoniaux. Cette situation expose ainsi le contenu apolitique des propositions des ONG internationaux. De même, lors des crises sociales, les belligérants n'accordent jamais assez d'attention aux causes ou aux effets secondaires.

Néanmoins, les obstacles politiques sont fondamentaux parce que les crises sociopolitiques affaiblissent le pouvoir et/ou la puissance des membres politiques du système. Le problème numéro un est donc d'ordre politique : où se situe, la volonté de libérer les collectivités territoriales décentralisées et de restreindre le rôle de l'Etat. Mais, même si le poids des firmes internationales et des ONG comme le Fonds Monétaire International, la Banque mondiale et des organisations d'aide occidentales suffit à pousser les gouvernements africains dans la direction de politiques économiques conservatrices, d'autres problèmes apparaissent. Le pouvoir personnel est un mode de gouvernement qui, malgré tous ses inconvénients, est une réponse aux problèmes décisifs posés par l'administration des collectivités non intégrées. Si la survie de la biodiversité des pays africains en général et des Etats de la TNS et du TRIDOM dans la CEMAC en particulier en tant qu'États-nations légaux est un objectif honorable, quels

mécanismes autres que la coercition peuvent y contribuer, la réduction du secteur public retirant aux machines politiques l'usage de leurs ressources matérielles ? Il est possible que, à long terme, le meilleur espoir pour ces Etats réside dans un développement soutenu par les mécanismes mêmes de la coopération que les crises de la gestion transfrontalière de l'environnement naturel ont suscité.

L'auto-organisation locale est donc un des premiers moyens de survie, dans un contexte de détérioration de la paix avec des Etats corrompus et incapables. Les communautés locales des Etats de la TNS et du TRIDOM ne peuvent pas espérer construire une vie meilleure avec l'aide des autorités centrales et des agences de planification avec en position de supra puissances les ONG internationales occidentales. Elles doivent, dans une très grande mesure, se débrouiller elles-mêmes. Cela implique d'habitude une série d'efforts pour améliorer leurs économies informelles, afin qu'un grand nombre de leurs besoins élémentaires soient satisfaits localement ou grâce au commerce avec des communautés voisines. Ainsi, le poids des économies villageoises se déplace des cultures de rente vers les cultures d'autosubsistance. Les paysans vendent leurs produits au moyen de leurs propres réseaux, se moquant des frontières politiques, des offices de commercialisation et des prix officiels. Les villageois remplacent par des produits locaux, les produits achetés auparavant dans des boutiques. Et, dans la mesure où les outils sont pratiquement introuvables, ils les substituent par des instruments locaux. On assiste à un retour à l'auto construction des maisons avec des matériaux locaux. Tout cela exige la renaissance de métiers qui étaient tombés en désuétude - ceux du potier, du rétameur et du forgeron. Une extension territoriale de ces activités implique une expansion de l'économie parallèle, au point que l'expression devient tout à fait trompeuse. Dans ce carcan, la nature est de plus en plus sollicitée et les règles de son exploitation bafouées.

Ce recours à l'auto-organisation est certainement une adaptation créatrice à une situation difficile. Un grand nombre de communautés ont limité la dégradation de leur niveau de vie en s'isolant de l'économie formelle et de l'Etat. En se comportant ainsi, le peuple a démontré involontairement la possibilité d'une position utopique dans la théorie de coopération internationale qui considère

les solutions à l'échelle de petites communautés préférables dans n'importe quelle circonstance.

D'après la théorie de coopération face aux menaces globales comme forme de gestion, le fait de compter sur ses propres forces à la base s'avère libérateur de deux manières : non seulement le développement participatif libère les communautés des rigueurs de la pénurie matérielle, mais il peut être également libérateur dans un sens plus large. En définissant leurs propres besoins, en établissant et en appliquant leurs propres projets, les acteurs locaux s'éduquent eux-mêmes grâce à une dynamique organisationnelle et autogestionnaire. Avec le temps, cette capacité locale à l'organisation et cette mise en confiance peuvent développer une pression populaire pour le changement au niveau territorial. Est-ce trop espérer que de croire qu'à la suite d'une crise du système, d'une désillusion et d'un retrait populaire, puisse apparaître une base autonome pour l'élaboration de structures politiques et économiques organiques plus satisfaisantes ? Pour être complet dans cette démarche, il faudra respecter les principes de la démocratie et surtout faire confiance aux ONG locales qui de bonne foi, seront objectifs dans la gestion des crises de l'environnement naturel et de gestion coopérative des ressources.

Conclusion

Parvenu au terme de cette réflexion où il était question de la coopération internationale dans la CEMAC et les dessous des relations des acteurs, il ressort après analyse que, les causes de la gestion transnationale des complexes d'espaces protégés entre les Etats de la TNS et du TRIDOM sont anciennes et font l'objet d'une préoccupation géopolitique et géostratégique. La dimension géopolitique de la gestion transnationale montre la façon dont ces deux dimensions - géopolitique et environnement - se lient, se relie ou se délient entre les Etats, aux enjeux environnementaux particulièrement sensibles. Ainsi, le nouveau contexte international de la protection des espèces fauniques et floristiques, vise le dépassement de l'approche statocentrique pour une approche plus ouverte et plus large dans une dynamique géostratégique. C'est pourquoi, la gestion transnationale n'est plus seulement perçue comme un moyen d'établir des liens pacifiques entre un certain groupe d'Etats, mais bien plus comme une

approche permettant de garantir la gestion commune de la biodiversité là où l'Etat ne se présente plus comme le seul acteur approprié. Il s'agit donc d'une idéologie territoriale à l'épreuve des politiques environnementales internationales et la recherche de l'optimum managérial, pour la conservation de la biodiversité. Ainsi, la prise en compte de l'exploitation illicite des ressources naturelles et du braconnage transfrontalier a contribué non seulement à la recomposition des espaces protégés transfrontaliers, mais a également donner plus de visibilité sur les dessous des relations des acteurs qui animent la conservation de l'environnement naturel. Pour illustrer la nature des dessous des relations entre acteurs, inspirons-nous de la métaphore du marabout de Mbaya Kankwenda qui dit : "le guérisseur physique et spirituel ou le marabout, dispose des connaissances divinatoires utiles à la société pour son orientation". A l'image de cette métaphore du marabout, nous pouvons dire que les occidentaux, à travers leurs ONG, génèrent des ressources en appliquant une stratégie individuelle ou collective des politiques de conservation et protection qui étranglent au quotidien, les acteurs locaux (populations locales). En effet, lorsqu'on scrute de très près les politiques de gestion internationale des espaces protégés, l'on se rend compte que l'action des ONG internationales témoigne de la continuité du rapport de force entre la vision occidentale de l'environnement naturel et celle des Africains. Ainsi, nous pouvons dire de nos jours que la coopération autour de la lutte contre l'exploitation illicite des ressources naturelles est louable ; mais, le type et la nature des relations qui animent cette coopération sont déséquilibrés à l'avantage des acteurs occidentaux. Il serait donc judicieux que les dirigeants des Etats africains prennent conscience et encouragent la formation dans les universités, des spécialistes en environnement naturel, qui pourront gérer les ressources naturelles dans l'ADN de la culture africaine.

Reference bibliographiques

Ouvrage

AGRAWAL Arun, 2005. *Environmentality: Technologies of Government and the Making of Subjects*, Duke University Press, Durham

BRAAK Leo, SANDWITH Trevor, PETERMANN Thomas and PEDDLE David, 2006. *Security Considerations in the Planning and Management of Transboundary Conservation Areas*, IUCN, Gland

DUDLEY Nigel, 2008. *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, Gland, UICN

DUMONT René, 1982. *L'Afrique étranglée*, Edition du Seuil

FOUCAULT Michel, 2004. *Naissance de la biopolitique*, Hautes Études, EHESS, Gallimard, Seuil

GUILLAUME Henri, 2002. *Du miel au café, de l'ivoire à l'acajou, La colonisation de l'inter fleuve Sangha-Oubangui et l'évolution des rapports entre chasseurs-collecteurs Pygmées Aka et agriculteurs (Centrafrique, Congo), 1880-1980*, IRD / Peeters, Selaï

Article

CHEVALIER Auguste, 1928. « L'étude scientifique des bois des colonies françaises », in *le monde colonial illustré*, n°61, septembre 1928, pp 22-38

GOEDEFROIT Sophie, 2002. « Stratégies patrimoniales au paradis de la nature », in CORMIER-SALEM Marie-Christine, JUHE-BEAULATON Dominique, ROUSSEL Bernard, (éd.): *Patrimonialiser la nature tropicale*, IRD Éditions, Paris, pp 77-92

BENNAFLA Karine, 1998. « Commerce transfrontalier, Etat et territoire en Afrique Centrale », Journées d'études, *Les processus de privatisation en Afrique*, CEAN, CNRS/IEP, Bordeaux, pp160-175

SAÏBOU Issa, 2004. « Embuscade sur les routes des abords sud du lac Tchad », in *Politique Africaine autour du lac Tchad : Intégration et désintégration*, juin 2004, n°94, pp 97-102

SARRASIN Bruno, 2005. « La construction des problèmes environnementaux en Afrique subsaharienne : la mise en place d'un « diagnostic de Washington » sur les ressources naturelles », *Canadian Journal of Development Studies*, 4, pp 799-815

Journaux, rapports et documents divers

AGIR, 2006. « La France coloniale d'hier et d'aujourd'hui », Octobre 2006

Rapport du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique de la CDB, 2004. « Convention sur la diversité biologique », sur le Programme de Travail sur les Aires Protégées à Montréal en 2004

Source orale

Nom et prénom	âge	profession	Lieu et date de l'interview
Mindjas Stéphane	38 ans	Chef de poste forestier	N°Gaoundéré, 12 octobre 2023
Moaza Aimé Mathurin	44 ans	Président de l'ONG « Nature et Développement »	Yokadouma, 10 janvier 2024
Mpouob Thomas	41 ans	Cubeur ALPICAM	Mikel, 20 décembre 2023
Pissokel A. Wilfried	37 ans	Chef de poste forestier	Bengbiste, 10 novembre 2022

Site web

<http://www.ids.ac.uk/files/wRP04.pdf>.

<http://www.survie-france.org>.

<http://www.survie-france.org>.

<http://www.ids.ac.uk/files/wRP04.pdf>.

<http://cybergeog.revues.org/index3901.html>.